

**Compte rendu Conseil Municipal du 2 Octobre 2014  
sur convocation en date du 29/09/2014**

**Présents** : M. TEXIER Pierre ; M. CHEVALIER Bruno ; M. GALLAIS Gérard ; M. COVELA Guillaume ; Mme CHENET Dany ; Mme ALBERT Sylvie ; Mme GUIBERTEAU Emmanuelle ; Mme RICHAUD Babette ; Mme BEAUBEAU Maryse ; M. GANTHY Philippe ; M. ARROYO Daniel ; M. DECQ Jean-François

**Absents** : M. GUILLOT Fabrice donne pouvoir à M. TEXIER  
Mme PARMENTELOT Nadine donne pouvoir à M. CHEVALIER.

Secrétaire de séance : BEAUBEAU Maryse

Demande de Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'ouverture de crédit pour la nouvelle classe

**1) Adoption du PV du 04-09-2014**

**Vote** : Tous pour

**2) Horaires d'ouverture de la mairie**

La mairie ne sera ouverte qu'un seul samedi au mois de novembre, soit le 3ème samedi le 15/11/2014, le 1er samedi étant un jour férié (1er novembre)

La mairie sera fermée le **26 décembre 2014**

**3) Remboursements des frais du personnel** (déplacements effectués pour certaines missions et les formations avec utilisation des véhicules personnels)

La mairie ne dispose que d'un seul véhicule de service. Le personnel municipal est amené à prendre son véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leur travail et des formations. Les frais occasionnés seront pris en charge par la mairie, à hauteur de 0,32 € du km. Les employés devront en aviser leur responsable et fournir une attestation de leur assurance qui les couvre dans le cadre professionnel. Un ordre de mission permanent sera établi.

**Vote** : Tous pour

**4) Devis pour l'horloge-cellule astronomique au lieu-dit « Les Février »**

Les horloges de certains éclairages publics sont vétustes et se dérèglent. M. Gallais propose de les remplacer par des horloge-cellules astronomiques. Le prix d'une horloge est de 301 € HT, le SDEER prend 50 % de la facture à sa charge. Les cellules seront changées au fur et à mesure. Celui des Février ne fonctionne plus (éclairage toute la nuit).

**Vote pour les changements d'horloges au fur et à mesure des défections** : Tous pour

Monsieur le Maire a reçu monsieur ROBIN (réfèrent EDF). Il lui indique que l'EDF s'est aperçu qu'au niveau national, certains éclairages publics n'étaient pas enregistrés et donc non payés. Un rappel sur environ 900 jours avec une estimation de consommation sera proposée au travers de nouveaux contrats.

Messieurs Texier & Gallais ont fait le tour de la commune pour mieux connaître, enregistrer et comptabiliser les postes d'éclairage public et les compteurs liés.

Sur les quatre éclairages publics notés par monsieur ROBIN et présentés sans contrat, seuls trois sont effectivement absents des relevés de gestion :

matricule 766, rte de Saintes-les Sapins  
matricule 144, la Maroterie et matricule 286, les Maçons.

### **5) Éclairage de Noël**

M. Texier souhaite d'abord recenser et tester le matériel (guirlandes) avant de nouvelles dépenses. Il propose de compléter chaque année par l'achat de quelques guirlandes en privilégiant un secteur plutôt que de disperser les illuminations. Un budget d'environ 350 € va être consacré à cette amélioration en commençant par la place du marché où se concentre le plus les activités de Noël (Sapin, Marché de Noël, etc.).

### **6) Devis électricité (salle des fêtes et archives)**

Concernant la salle des fêtes un devis de 684 € TTC est établi par l'entreprise de M. Babin, pour rétablir la ligne triphasée de 25 ampères avec une protection. Un autre devis a été fait (792 € TTC) pour la nouvelle salle des archives de la Mairie, comprenant la pose d'un néon, d'un va-et-vient et d'un bloc de sortie. Des travaux sont en cours pour l'aménagement de la salle des archives (peinture, ragréage, achat d'étagères) et réalisés par le personnel communal. Il est également prévu de compléter par un meuble bas et un caisson le bureau d'accueil de la Mairie.

### **7) Formation « incendie » pour le personnel**

Cette formation est obligatoire pour le personnel, elle dure 2h30. Deux dates vont être proposées. Mme Beaubeau propose aux conseillers intéressés par cette formation de rejoindre les agents.

M. Texier croit savoir que la municipalité possède un défibrillateur, et si oui, ce qu'il est devenu. Les conseillers appartenant aux municipalités précédentes ne peuvent répondre à cette question. Monsieur le Maire va demander au secrétariat de rechercher dans les factures.

### **8) Désignation du régisseur des fonds (titulaire et suppléant)**

Mme Beaubeau, en charge du personnel, propose Mme Audigé comme titulaire, Mlle Harvoire comme suppléante, M. Texier comme suppléant élu.

**Vote** : 13 pour, 1 abstention

### **9) Proposition sur la gestion des tarifs des gîtes**

Sur le principe de ne plus mandater les « gîtes de France » pour le contrôle des locations estivales (tout en conservant leur label), un groupe composé de Sylvie ALBERT, Babette RICHAUD, Maryse BEAUBEAU a travaillé sur une autonomie de gestion et des réservations avec de nouveaux tarifs (voir tableau)

### **Réorganisation des gîtes**

Mme RICHAUD Babette, Mme ALBERT Sylvie et Mme BEAUBEAU Maryse se sont réunies pour étudier le fonctionnement de nos gîtes.

Les tarifs sont appliqués car il faut ajouter à la location l'eau et le chauffage.

Il n'est pas intéressant financièrement de les louer moins de 4 jours.

Voici une proposition de tarifs à compter du 01/11/2014.

Gîtes	ETE 4 jours	HIVER 4 jours	ETE 1 semaine	HIVER 1 semaine	ETE 1 mois	HIVER 1 mois	Nombre de pers
1026	170 €	150 €	220 €	200 €	490 €	470 €	2 pers
1027	170 €	150 €	220 €	200 €	490 €	470 €	2 pers
1028	235 €	215 €	290 €	270 €	560 €	540 €	5-6 pers
1029	265 €	245 €	320 €	300 €	620 €	600 €	6-7 pers
Animaux	10 €	10 €	15 €	15 €	25 €	25 €	

Période été du 01 juillet au 31 août

Peu de gîte accepte les animaux, nous proposons de les prendre

La taxe de séjour sera de 0.30 €

Nous suggérons une adhésion simple aux Gîtes de France sans la gestion. De ce fait, nous paierons une cotisation pour avoir le label mais nous gérons seul nos gîtes.

Nous envisageons des prestations supplémentaires :

- 30 € pour faire le ménage à la fin du séjour
- 10 € pour la location du linge (draps, torchons, serviettes de toilette)

Il sera possible que le ménage soit fait régulièrement (voir taux horaire des heures de ménage).

Sur demande, une télévision pourra être installée.

Nous fixons des heures d'arrivée de 11 heures à 19 heures et des heures de départ de 8 heures à 10 heures (sauf cas particuliers)

Sur le site de la mairie, tous ces renseignements seront indiqués ainsi que le numéro de téléphone de la mairie (pendant les heures d'ouverture de la mairie) et le numéro de Mme ALBERT qui prendra le relais de la mairie.

Il faudrait modifier l'inventaire qui n'est pas fait pièce par pièce.

**Vote** : tous pour.

### **10) Commande des consommables de la cantine**

Proposition vue en réunion de SIVOS

La cantinière n'ayant pas à faire directement les commandes, elle les déposera à la mairie, qui passera les commandes, ce qui dégagera du temps à Mme Brunet. Guillaume Covela Rodriguez est mandaté pour passer les commandes et comparé les prix des fournisseurs.

Le téléphone portable disponible va être mis à la disposition de la cantinière Mme Brunet pour des raisons de sécurité et du fait de son isolement (déplacement de la mairie).

### **11) Devis de lave vaisselle pour la salle des fêtes**

Melle Emmanuelle Guiberteau et M. Guillaume Covela, mandatés pour faire une étude, proposent 2 devis :

- M. Chasserieu pour un lave-vaisselle avec accessoires pour 5466 € TTC. (le lave vaisselle seul coûte 2600 € HT)
- M. Le Franc pour 7380 € TTC

Il est décidé d'acheter uniquement le lave-vaisselle et de faire quelques aménagements, M. Chasserieu va être recontacté.

### **12) Délibération de zones de préemption de la municipalité (NPLi - Npi - NP - UBi)**

Monsieur le maire informe qu'en application du PLU et du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), il convient d'instaurer un droit de préemption sur les zones « oubliées » NPLi, NPi, NP, UBi pour que le règlement puisse s'exercer.

**Vote** : tous pour

### **13) Agencement des locaux de la mairie**

M. Texier propose de mettre le plan du cadastre de la commune de Taillebourg (fin XVIII ème siècle) dans l'accueil de la mairie.

D'autre part, il se plaint du rangement général de la mairie (escabot dans les WC normalement ouvert au public, panneau et cartons au sol, étagères en souffrance dans le couloir. Il demande que l'on ne « s'installe » pas dans une forme de camping en invoquant éternellement le très récent déménagement.

Monsieur le maire déplore aussi :

- qu'une invitation pour un repas ait été envoyé à une personne décédée
- que l'on soit en rupture d'approvisionnement de tickets de cantine
- qu'une carte « pro » de la Poste découverte dans le déménagement (permettant des réductions et des priorités) n'est jamais été activée depuis 2011

### **14) Problème informatique lié au fournisseur « Orange »**

La mise en place des lignes téléphoniques par « Orange » a été difficile, le fournisseur n'a pas respecté ses engagements, ce qui provoqué des retards en cascade.

Malgré cela, tout fonctionne tout de même à ce jour grâce à l'intervention quasi journalière de Philippe Ganthy (téléphone, fax, internet...). Il propose de vendre l'ancien standard car il a trouvé un acheteur. M. Philippe Ganthy a aussi trouvé un ordinateur qui n'avait pas servi, il va être mis à jour pour être utilisé.

### **15) Référents au maire pour le service administratif et le service technique**

Quand M. Texier est absent ou qu'il doit prendre une décision importante rapidement (délais très courts pour les subventions, date butoir, mise en sécurité ou intervention

urgente pour un événement), il souhaite avoir un lien direct avec une personne du service administratif et une du service technique. Il propose donc Angélique Harvoire pour le service administratif et Eric Lavie pour le service technique.

Ces agents auront toute autorité sur leurs collègues dans l'application des demandes faites par monsieur le Maire.

**Vote** : tous pour

#### **16) Signature du compromis de vente : terrain future école**

Le compromis de vente a été signé le 27 septembre par M. le Maire. La vente définitive devrait se conclure le 14 novembre 2014. Le prix du terrain est fixé à 210 000 €, les frais de notaire à 3600 € et les frais de géomètre à 1900 €.

#### **17) Mise à l'étude des fiches de poste des agents**

Elles seront établies en novembre.

#### **18) Délibération pour l'ouverture de crédit pour la nouvelle classe**

Le budget de la nouvelle classe avait été porté à 8000 €. Le dépassement du budget, de 16 000 € est dû en grande partie à la mise aux normes des vitrages blindés (déposés, transportés et taillés sur mesure en usine). Monsieur le Maire rappelle que le coût total de cet investissement correspond à 3 années de location des Algecos. Il rappelle aussi que le budget d'investissement de 40 000€ pour la nouvelle Mairie a été, lui maintenu (- 3500€).

**Vote** : Tous pour

#### **19) Questions diverses**

- 45 personnes sont inscrites pour le repas des anciens du dimanche 5 octobre
- M. Texier nous informe qu'une réunion aura lieu le 17 novembre de 9h30 à 12h30 dans la salle des fêtes concernant le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) avec environ une quarantaine d'élus concernés par le PAPI
- Guillaume Covela avise le conseil que la grille du « pont dormant » reste ouverte le mercredi après-midi, M. Texier demandera à Mme AUDUREAU de la fermer vers 12h10
- L'éducation nationale a fixé la matinée du 8 octobre comme « journée banalisée » (réunion de concertation et de réflexion des professeurs). M. Texier va informer les parents d'élèves qu'une garderie gratuite sera mise en place jusqu'à 12h15 pour les enfants dont les parents travaillent
- Comme évoqué en réunion de SIVOS, les parents qui viendront chercher leurs enfants après l'heure de fermeture de la garderie, devront payer le temps supplémentaire par tranche horaire
- M. Bouclier va faire un stage au service technique de la mairie du 6 au 17 octobre 2014

- M. Decq évoque le problème du stationnement au niveau de la boulangerie, rue Alienor d'Aquitaine. Il demande s'il est possible de faire respecter le temps de stationnement de 10 minutes et de refaire les bandes jaunes qui disparaissent. Il indique aussi la dangerosité des stationnements (interdits) près de la voie qui pourraient être source de problème grave en cas de manœuvre de désengagement d'un véhicule coincé entre les barrières du passage à niveau.
  
- M. Daniel Arroyo Bishop est vivement remercié pour son investissement pour les journées du patrimoine. Environ 300 personnes se sont déplacées pour ce Week-End, la mise en valeur de notre patrimoine va continuer.

**Fin de séance à 1H30**